

4 Sécurité

4 Adoption
de règlements

8 Urbanisme

9 Loisirs

Le retour du SKI-OH-DON

Comme l'année dernière, la Ville de Lac-Delage lance le défi aux jeunes du Lac-Delage pour ramasser 1\$ par tour en ski de fond, en raquettes ou à pied du circuit tracé sur le lac. Pour venir en aide au Mouvement d'Entraide des Cantons-Unis. Pour chaque dollar amassé, la Ville mettra sa part de 1\$ par tour réalisé et versera le montant à l'organisme, pour un maximum de 75\$.

COMMENT: Inscris-toi à la Ville par téléphone au 418-848-2417 auprès de Mélissa. Un formulaire pour inscrire tes dons te sera remis lors de ton inscription.

QUAND: Dès que tu es inscrit, tu peux commencer ton défi et tu peux comptabiliser tes tours toute la même journée ou sur plusieurs sorties jusqu'au 14 mars inclusivement.

Des prix seront tirés parmi tous les participants à la fin du défi!



La ville de Lac-Delage est maintenant un centre partenaire de La Petite Expé du Grand défi Pierre Lavoie

Nous sommes fiers d'accueillir tous les enfants de 12 ans et moins et de leur prêter l'équipement nécessaire pour le ski de fond gratuitement.

La Petite Expé, le volet hivernal du Grand défi, a pour objectif d'initier les jeunes de tous les milieux aux plaisirs du ski de fond et de les encourager à être plus actifs durant l'hiver. Les centres de ski de fond partenaires accueillent gratuitement les écoles primaires du Québec ainsi que les enfants de 12 ans et moins. Les enfants bénéficient de l'accès aux pistes sur le lac Delage, ainsi qu'au prêt d'équipement complet incluant les skis, les bottes et les bâtons, gratuitement.

Les bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de 8h à 17h, sinon il est possible de s'organiser via le groupe afin d'échanger l'équipement en dehors des heures d'ouverture.

Les skis sont disponibles à l'hôtel de ville au 24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Qc) G3C 5A4.

Pour réserver l'équipement complet (skis, bottes et bâtons), veuillez communiquer avec Mélissa au 418-848-2417.

POUR PLUS D'INFORMATIONS:
ville@lacdelage.qc.ca, 418 848-2417

Donnez vie à vos projets!



Trouvez sous un même toit les conseils et les outils pour vous aider à réaliser vos projets, petits et grands.

418 626-1146 | 

 **Desjardins**
Caisse de Charlesbourg

NOUS JOINDRE

BUREAU MUNICIPAL

24, rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec), Canada G3C 5A4

Téléphone : 418 848-2417
Télécopieur : 418 848-1948
Courriel : ville@lacedelageqc.ca
Site Internet : www.lacedelage.qc.ca

Heures d'ouverture de 8 h 30 à 12 h
Du lundi au jeudi et de 13 h à 17 h

Pour rencontrer un membre du personnel municipal à un autre moment, veuillez prendre un rendez-vous par téléphone ou par courriel à l'aide des informations indiquées ci-dessus.

NUMÉROS IMPORTANTS

Travaux publics 418 264-0592
Urgence (soir et fin de semaine) 418 264-0820
Écocentre Québec 418 641-6004
Sûreté du Québec, poste de Lac-Beauport 418 841-3911
Bureau de poste 418 848-3380
CLSC La Source 418 849-2572
Hydro-Québec 1 800 790-2424
Info-Santé 811
Centre antipoison du Québec 1 800 463-5060
SOPFEU (Incendie de forêt) 1 800 463-3389

OFFRE DE GARDIENNAGE

Charles-Antoine Bouchard	418 848-0709
Florence Mercier	418 912-8321
Frédérique Paradis	418 848-1846
Gaëlle Ricaud	581 984-3475
Florence Lemoine	418 848-0706
Lauranne Turgeon	418 848-7812
Charlotte Lebel	418 848-1228
Marie-Alice Boucher Trudel	418 848-7837 ou 418 929-7837
Juliette Jacques	418 564-5445
Alexie Breton	418 564-5445

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil se tiendront les :

scéances ordinaires :
14 mars et 11 avril 2022

BRANCHEZ-VOUS!

Restez informé et inscrivez-vous à l'infolettre pour les citoyens au lacedelage.qc.ca.

Suivez notre page **Facebook** pour être informé des tout derniers développements!

ACTUALITÉ

Horaire de la patinoire

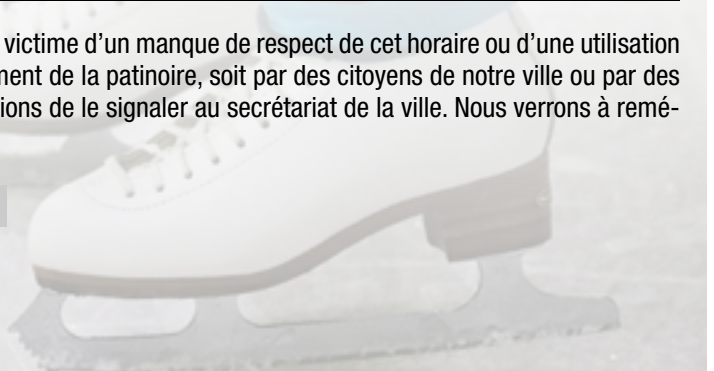


Afin que tous puissent profiter équitablement de l'utilisation de la patinoire, nous vous demandons de respecter et de faire respecter avec le discernement approprié, l'horaire ci-dessous :

09:00 h	Patinage libre
11:00 h	Hockey ou ballon-balai
14:00 h	Patinage libre
16:00 h	Hockey ou ballon-balai
18:00 h	Patinage libre
20:00 h	Hockey ou ballon-balai
22:00 h	Fermeture

Si vous êtes témoin ou victime d'un manque de respect de cet horaire ou d'une utilisation non conforme du bâtiment de la patinoire, soit par des citoyens de notre ville ou par des visiteurs, nous vous prions de le signaler au secrétariat de la ville. Nous verrons à remédier à la situation.

Merci et bon patinage!



TUTORAT EN MATHÉMATIQUE

418 255-0875
lucie_bernier@hotmail.com

Lucie
Bernier

CALENDRIER DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Février

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

Mars

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

- Déchets
- Compost
- Recyclage
- Feuilles
- Monstres
- Chargement conteneur déchet - refuge
- Chargement conteneur recyclage -manoir + refuge



PUBLICITÉ DANS VOTRE JOURNAL LOCAL

Vous désirez avoir une publicité dans le journal Le Delageois? Il suffit de nous transmettre un courriel à l'adresse ville@lacadelage.qc.ca ou d'appeler au 418 848-2417. C'est avec plaisir que nous travaillerons avec vous à la promotion de votre projet ou de votre entreprise.

CONSEIL MUNICIPAL



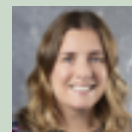
Maire
M. Guy Rochette
mairie@lacadelage.qc.ca

- Représentant à la table des maires à la MRC de la Jacques-Cartier;
- Liaison avec les autres paliers de gouvernement et la Ville de Québec;
- Communication avec les citoyens;
- Développement économique et immobilier;
- Superviser et appuyer les conseillers dans leurs responsabilités respectives.



CONSEILLÈRE #1
Responsable des finances, administration et communication
Mme Jannys Landry
jlandry@lacadelage.qc.ca

- Ressources humaines;
- Responsable du bénévolat et botins des ressources;
- Accueil des nouveaux citoyens;
- Site internet, Facebook et journal Le Delageois;
- Ententes intermunicipales;
- Budget et rapport financier;
- Comptes payables;
- Substitut à la sécurité publique.



CONSEILLÈRE #4
Responsable aux loisirs et à la culture
Mme Isabelle Coulombe
icoulombe@lacadelage.qc.ca

- Ententes intermunicipales sur les loisirs et la culture;
- Liaison avec les divers intervenants en matière de loisirs et culture;
- Comité de la famille;
- Aînés;
- Politique familiale;
- Comité culturel;
- Optimisation des services et activités de loisirs et de culture à Lac-Delage;
- Substitut à l'environnement.



CONSEILLER #2
Responsable des travaux publics et voirie
M. Alexandre Morin
amorin@lacadelage.qc.ca

- Entretien du réseau routier;
- Déneigement;
- Entretien des bâtiments;
- Entretien et amélioration des infrastructures;
- Embellissement et amélioration de la visibilité et propreté de la Ville;
- Liaison avec le Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Substitut à l'urbanisme et au CCU.



CONSEILLÈRE #5
Responsable de la sécurité publique
Mme Christiane Gosselin
cgosselin@lacadelage.qc.ca

- Sécurité civile (mesures d'urgence);
- Protection de la personne et propriété;
- Sécurité incendie et premier répondant;
- Transport collectif;
- Application des règlements municipaux;
- Substitut aux finances, administration et communication.



CONSEILLER #3
Responsable de l'urbanisme
M. Marc Boiteau
mboiteau@lacadelage.qc.ca

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
- Mise en valeur du territoire;
- Mise à jour du plan d'urbanisme de la Ville selon le schéma d'aménagement;
- Développement domiciliaire;
- Substitut aux loisirs et à la culture.



CONSEILLER #6
Responsable de l'environnement
M. Jonathan Baker
jbaker@lacadelage.qc.ca

- Usine de filtration;
- Assainissement des eaux;
- Matières résiduelles et matières recyclables;
- Entente Écocentre avec la Ville;
- Protection du lac et règlementation;
- Diagnostic du lac (liaison avec l'APPEL);
- Substitut aux travaux publics.



Aînés-nous à vous aider!

Vous avez 50 ans et plus?

Vous voulez obtenir de l'information sur les ressources et les services du milieu

Vous avez besoin d'être accompagné(e) dans vos démarches?

Nous pouvons vous aider à trouver les ressources pouvant répondre à vos besoins, et ce, de manière gratuite et confidentielle.

Pour plus d'information contactez :

Cassandra Goulet
Travailleuse de milieu

Stoneham-et-Tewkesbury
Lac- Beauport/Lac-Delage
Notre-Dame-des-Laurentides

Cellulaire : 418-933-5483

La Ressourcerie de Lac-St-Charles
1530, ave du Lac-St-Charles, Qc. G3G 2W3, 418 849-7160

La Ressourcerie Des tout-Petits
1540, ave du Lac-St-Charles, Qc. 418 849-7162
La Ressourcerie Sport
1451 rue des Violoncelles, Qc. 418 841- 9930

Mardi et mercredi: 13:00 à 17:30
Jeudi et vendredi: 13:00 à 21:00
Samedi: 10:00 à 17:00

ressourcerie.lac-st-charles@ccapcable.com
www.ressourcerielsc.org



Avis aux motoneigistes



Nous désirons vous informer qu'il est strictement interdit de passer sur les propriétés privées pour accéder au lac dont le Manoir du Lac-Delage et le terrain à la tête du lac où il y a plantation des pommiers. Soyez vigilant et respectueux des terrains privés svp.

Stationnement dans les rues

Il est interdit en tout temps de stationner son véhicule sur un chemin public de notre territoire entre le 1^{er} novembre 2021 et le 15 avril 2022. N'oublions pas que durant la période hivernale, nos rues déjà étroites le sont encore plus avec l'accumulation de neige. Par conséquent, le déneigement devient presque impossible et la circulation sécuritaire des ambulances et des camions de pompiers devient très difficile.



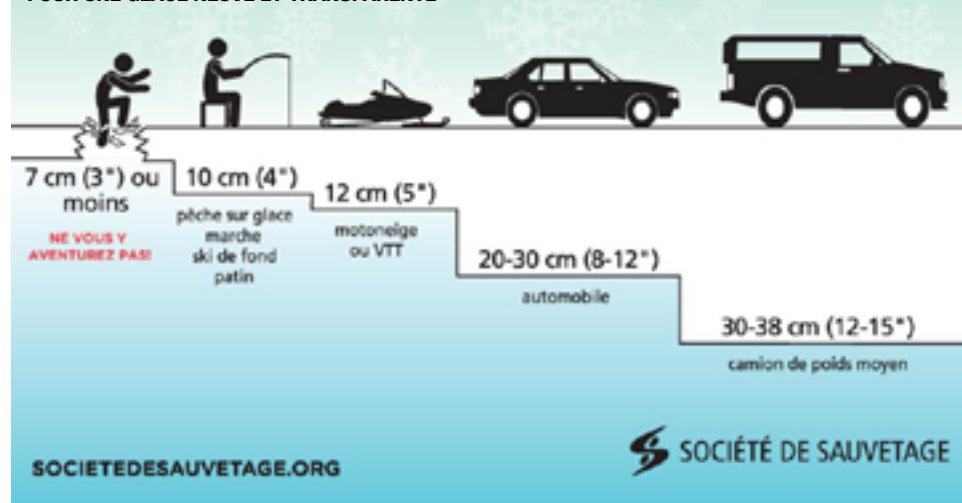
Puis-je m'aventurer sur la glace ?

Chaque année, environ 7 Québécois perdent la vie par noyade pendant l'hiver. Dans la majorité des cas, les décès se produisent en marchant, en jouant au hockey, en pêchant ou en faisant de la motoneige sur la glace d'un cours d'eau. Pour que ce nombre de noyades diminue, voici trois consignes de sécurité à suivre avant de pratiquer une activité sur un cours d'eau gelé afin de savoir si celui-ci est suffisamment sécuritaire.

EXAMINEZ L'ENVIRONNEMENT

- La taille et la profondeur du plan d'eau influencent la formation de la glace. Plus le lac est profond, plus il prend de temps à geler. La glace qui se trouve près des rivages se forme plus rapidement, et fond également plus rapidement.
- Les courants amincissent le dessous de la glace. La glace des rivières est donc moins solide que celle des lacs à cause de l'action du courant.
- Les obstacles, tels qu'un quai ou une pierre, absorbent la chaleur du soleil. Ils retardent la formation de la glace et en accélèrent la fonte.
- Une température ambiante qui demeure toujours sous 0 degré Celsius entraîne la formation d'une glace plus solide qu'une température qui oscille de part et d'autre du point de congélation.
- La fonte et le regel de la surface de la glace, causés par les variations de température, créent une glace en couches superposées. La glace comporte donc plusieurs failles, ce qui la rend plus vulnérable.
- Le réchauffement par le soleil diminue la solidité de la glace. Celle-ci est habituellement plus solide le matin qu'en fin de journée.
- L'eau qui s'accumule sur la glace à la suite de précipitations affaiblit celle-ci.
- La neige a le même effet qu'une couverture : elle augmente la température de la glace. Une chute de neige qui atteint la moitié de l'épaisseur de la glace peut créer une situation dangereuse.
- Le vent peut produire un certain déplacement d'eau qui en retardera la congélation. De plus, le vent peut déplacer la neige et créer une couverture.

ÉPAISSEUR DE GLACE MINIMALE RECOMMANDÉE POUR UNE GLACE NEUVE ET TRANSPARENTE



OBSERVEZ LA COULEUR DE LA GLACE

- La glace bleue et transparente est habituellement la plus résistante.
- La glace blanche opaque (glace de neige) contient un pourcentage d'air élevé; sa résistance dépend de sa densité. La glace blanche qui contient peu d'air est presque aussi résistante que la glace bleue.
- La glace grise contient habituellement de l'eau à la suite d'un dégel, et doit être considérée comme dangereuse.

VÉRIFIEZ L'ÉPAISSEUR DE LA GLACE

Aucun type de glace n'est sécuritaire à 100%. Vous devez toujours tenir compte de son épaisseur. Mesurez-la en perçant un tout petit trou jusqu'à l'eau, et ce, à différents endroits. Si l'épaisseur de la glace est de 7 centimètres ou moins, ne vous y aventurez pas.

COULEUR DE LA GLACE

La couleur de la glace peut donner une indication de sa solidité

La glace transparente (ou noire)

C'est la plus solide. Parfois bleutée, elle est caractérisée par l'absence de bulles. Elle est à la base de la capacité portante d'un couvert de glace.



La glace grise (hybride)

C'est souvent une glace transitoire entre la glace blanche et la glace transparente (noire) et elle est généralement à 75 % de la solidité de la glace transparente (noire).



La glace blanche

C'est une glace blanchâtre ou gris pâle avec une multitude de bulles d'air. Elle est généralement deux fois moins résistante que la glace transparente (noire).



PRIX DU PATRIMOINE EN CAPITALE-NATIONALE ET EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

Lancement de l'appel de candidatures



Depuis 2005, la MRC de La Jacques-Cartier s'allie à Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches et à 16 autres partenaires territoriaux dans le déploiement des Prix du patrimoine. Ces prix sont remis tous les deux ans à des individus ou à des organismes qui mettent le patrimoine en valeur de manière respectueuse et inventive.

Jusqu'au 1^{er} mars, la MRC et ses partenaires invitent les individus et organismes qui mettent en valeur le patrimoine de manière respectueuse et inventive à déposer leur candidature dans l'une des 4 catégories; conservation et préservation, interprétation et diffusion, porteurs de tradition et préservation et mise en valeur du paysage.

Mentionnons que les Prix du patrimoine, qui sont remis aux deux ans, sont ouverts à l'ensemble des individus et des organismes qui aimeraient mettre en lumière une personne, une action ou une réalisation significative pour la sauvegarde, la préservation ou la mise en valeur du patrimoine dans l'une des villes ou MRC participantes.

Les récipiendaires seront dévoilés en juin prochain, dans le cadre d'une remise de prix. Les lauréates et lauréats bénéficieront d'une campagne promotionnelle au rayonnement régional, permettant de faire la promotion des meilleures initiatives et pratiques en patrimoine (vivant, bâti, religieux, paysager, etc.) sur les deux territoires. Cette promotion régionale sera faite dans le cadre du volet Célébration patrimoine.

Rappelons que les MRC des Appalaches, de Beauce-Sartigan, de Bellechasse, de Charlevoix, de Charlevoix-Est, des Etchemins, de l'Île d'Orléans, de L'Islet, de la Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier, de La Nouvelle-Beauce, de Lotbinière, de Montmagny, de Portneuf, de Robert-Cliche, en plus des villes de Lévis et de Québec participent aux Prix du patrimoine et à Célébration patrimoine, lesquels sont produits par Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

Tous les détails et dépôt d'une candidature au mrc.jacques-cartier.com.

CULTURE

Appel à projets pour les artistes, écrivain(e)s et organismes artistiques

En collaboration avec le Conseil des arts et des lettres du Québec et Culture Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, la MRC lance le 3^e appel à projets prévu à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité des MRC de la Capitale-Nationale.

Cet appel s'adresse aux artistes, écrivain(e)s et organismes artistiques professionnel(le)s dont l'adresse principale se situe dans la région de La Jacques-Cartier.

Les artistes, écrivain(e)s et organismes artistiques professionnel(le)s ont jusqu'au 3 mars 2022 pour déposer un projet au Conseil des arts et des lettres du Québec.

Tous les détails et dépôt d'une candidature au mrc.jacques-cartier.com.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'aide aux entreprises en régions en alerte maximale de nouveau accessible

Le gouvernement du Québec a annoncé la réouverture du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) afin d'atténuer les difficultés rencontrées par certaines entreprises.

Rappelons que ce programme est géré par la MRC de La Jacques-Cartier et s'adresse aux entreprises du territoire.

Pour connaître les détails du programme ou pour avoir l'aide des conseillers aux entreprises de la SDE de La Jacques-Cartier, visitez le mrc.jacques-cartier.com/aide-urgence-aux-pme/.

TRANSPORT COLLECTIF DE LA JACQUES-CARTIER

Le transport collectif, un service essentiel maintenu

Le Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC), considéré comme un service essentiel, continuera de transporter les citoyens de la région en toute sécurité.

Les usagers de Lac-Delage, peuvent ainsi profiter de 4 départs par jour, dont 2 allers-retours, pour se rendre directement notamment dans les secteurs de Sainte-Foy ou de la colline Parlementaire.

Tous les horaires et parcours au tcjacquescartier.com



Information sur la séance du conseil municipal tenue lundi le 14 février 2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-2022-01

Le conseil municipal de la Ville de Lac-Delage a adopté son règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'un bâtiment municipal et communautaire ainsi que des travaux connexes, comportant une dépense et un emprunt de 2 598 415 \$ dont les subventions totalisent 1 991 415 \$, soit 77 % des coûts et une participation municipale de 607 000 \$, soit 23 %.

Finalement, nous pouvons penser à la première pelletée de terre! L'effort a été déployée pour réussir à trouver des sources de financement sans hypothéquer la Ville pour les années futures.

L'entrepreneur en construction qui a obtenu le contrat par appel d'offres public, est Construction Lévis inc. Selon la procédure, dès que la Ville recevra les approbations du Ministère des affaires municipales, le conseil municipal accordera le contrat par résolution à cet entrepreneur. Nous prévoyons être en mesure de donner le contrat à l'entrepreneur au conseil municipal du lundi 14 mars.

« La subvention de 1 571 920 \$ dans le cadre du Programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) est un cadeau du ciel pour nous, sans cette aide financière, la Ville de Lac-Delage n'aurait pas été en mesure de concrétiser ce magnifique projet. », relate le maire, Guy Rochette.

Voici les autres sources de financement pour ce projet :

- 75 000 \$ provenant du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);
- 75 000 \$ provenant du Fonds Régional de la Capitale Nationale (FRCN);
- 269 495 \$ provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

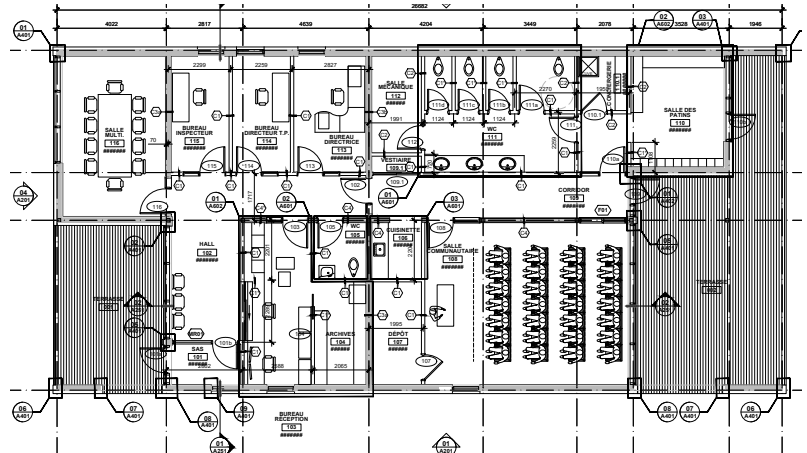
Nous sommes allés chercher toutes les subventions possibles pour que ce projet fonctionne, il s'agit d'un des plus beaux projets pour la communauté Delageoise et nous en sommes vraiment très fiers.

Il a été difficile d'y croire par moment, mais voilà qu'on accouche d'un projet intelligent et repensé avec une meilleure optimisation de l'espace et dans le respect des budgets.

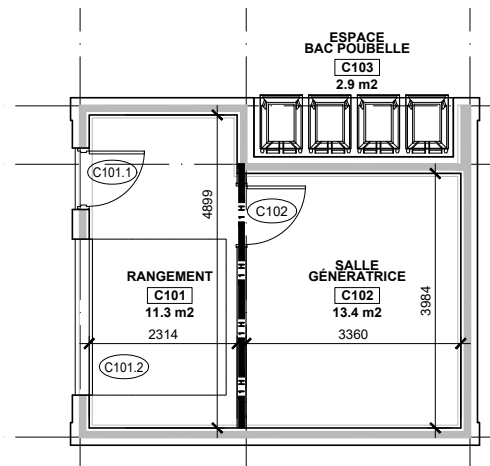
Les jeux des tout-petits ainsi que la patinoire seront aussi réalisés l'été prochain, mais sont exclus du présent règlement.

La balance des travaux d'aménagement du parc sera effectuée à l'été 2023.

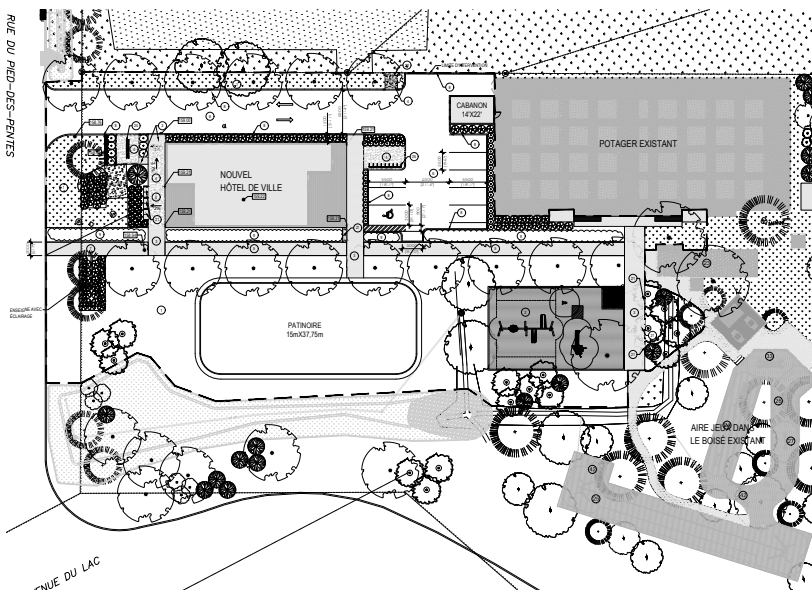
Nous joignons le plan des travaux qui débuteront, si tout se passe comme prévu, dès le mois de mai 2022.



PLAN REZ-DE-CHAUSSÉE



PLAN CABANON REZ-DE-CHAUSSÉE



**ADOPTION DU RÈGLEMENT F-2022-01
CONCERNANT LE RÈGLEMENT
ÉTABLISSANT LA TAXATION ET LES COMPENSATIONS
AINSI QUE LE COÛT DES SERVICES POUR L'ANNÉE 2022**

Le conseil a adopté le règlement numéro F-2022-01 établissant les taux et tarifications pour l'année 2022. Voici brièvement les taux et tarifications :

- Pour la catégorie résiduelle, un taux de 0,64\$ du 100\$ est imposé;
- Une taxe foncière générale, spécifique au service policier, au taux de 0,0537\$ du 100\$ d'évaluation est imposée;
- Une taxe foncière générale, spécifique à la quote-part de la MRC, du CLD et de la CMQ, au taux de 0,036\$ du 100\$ d'évaluation est imposée
- Tarification pour l'eau potable pour la résidence unifamiliale 700\$;
- Tarification pour le service de cueillette et élimination des matières résiduelles 190\$;

Les taxes sont payables en 4 versements et voici les dates de versement :

- 1^{er} versement : 17 mars 2022 3^e versement : 18 juillet 2022
2^e versement : 17 mai 2022 4^e versement : 19 septembre 2022

Le taux d'intérêt sur les arrérages de taxes municipales est à 16% pour 2022.

L'intégralité du règlement est disponible sur le site Web de la Ville de Lac-Delage au www.lacdelage.qc.ca

**ADOPTION DU RÈGLEMENT G-2022-01 ADOPTANT UN
NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Considérant l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es, le conseil de la Ville de Lac-Delage a adopté le règlement G-2022-01 prévoyant les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme.

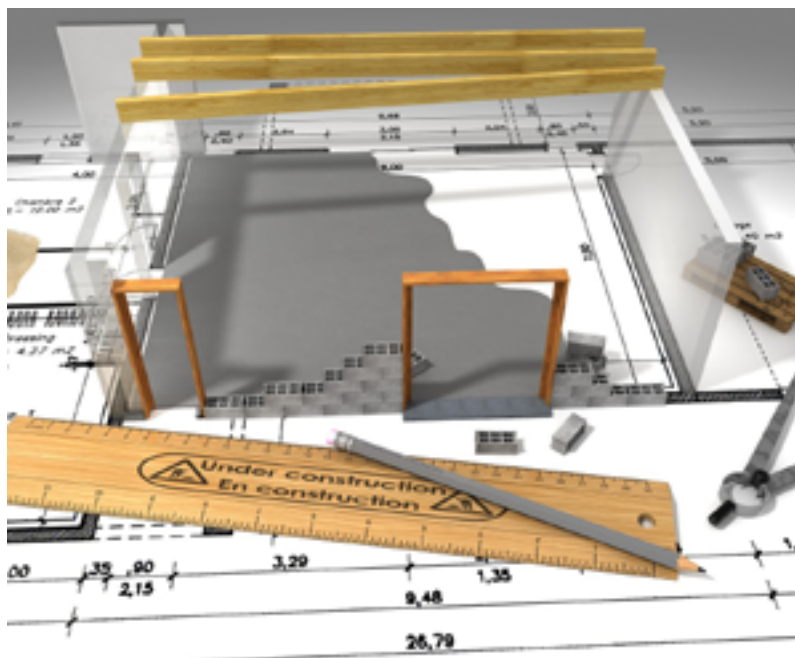
Les membres du conseil sont d'avis que l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Ville et les citoyens et qu'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics.

Ce code d'éthique contient les obligations ainsi que des balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues. Il vise aussi à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts.

Vous pouvez consulter l'intégralité du code d'éthique (règlement numéro G-2022-01) directement sur le site Web de la Ville au www.lacdelage.qc.ca.



Vous prévoyez effectuer différents travaux sur votre propriété ?



Que ce soit pour l'aménagement de pièces complémentaires au sous sol, l'installation d'un escalier ou tout autre travail, consultez la section Règlements municipaux pour connaître les normes en vigueur. Des fiches d'informations ont été conçues à propos des permis ou de certificat les plus souvent demandés afin de vous faciliter la tâche. Les fiches sont disponibles dans la section demande de permis.

Que vous effectuez vos travaux vous-même ou pas, nous désirons vous rappeler que tous travaux à votre propriété d'une valeur estimés supérieurs à 2 000 \$ nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PERMIS OU UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

Une demande de permis ou certificat peut se faire par courriel ou de se présenter à l'hôtel de ville situé au 24, rue Pied-des-Pentes. Cependant, vous devez acquitter le montant du permis ou du certificat en même temps que la demande qui est déposée. Lorsque le permis ou certificat est émis, vous devez prévoir un déplacement à l'hôtel de ville pour signature et récupérer votre permis ou certificat.

Il est important que vous sachiez que la demande de permis ou de certificat doit être complète afin de réduire les délais d'analyse. C'est-à-dire :

- Le formulaire doit-être dûment complété, joindre une feuille annexe au besoin;
- Lors du dépôt de la demande de projet, payé le montant du permis ou du certificat;
- Accompagner tous les documents et les informations exigées pour la bonne compréhension du projet;

Il est important que les documents soient transmis par courriel en format pdf joint au courriel.

Vous pouvez faire parvenir votre demande de permis ou certificat à l'adresse suivante :
urbaniste@lacdelaqc.ca
ou déposer votre demande accompagnée des documents au bureau municipal (24, rue Pied-des-Pentes)

Merci de votre collaboration

Renforcement des règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielle

À l'approche de la période estivale, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a annoncé un renforcement des règles applicables en matière de sécurité des piscines résidentielles. En réponse à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années et dans un souci de réduire les risques de noyade de jeunes enfants, **le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s'appliquera désormais à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation.**

Rappelons que les piscines construites avant le 1er novembre 2010 bénéficiaient d'un droit acquis et n'avaient pas à faire l'objet de mesure de protection. Désormais, les propriétaires de piscines construites avant cette date auront jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour se conformer au Règlement.

De plus, le Règlement a été bonifié pour augmenter la sécurité des aménagements autour des piscines résidentielles et pour réduire les risques d'accident de plongeon.

À compter du 1^{er} juillet 2021, les règles suivantes s'appliqueront aux nouvelles installations :

- Les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées.
- Aucune structure ni aucun équipement fixe susceptibles d'être utilisés pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci.
- Les piscines dotées d'un plongoir devront être installées conformément à la norme BNQ 9461-100 visant à prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeon.

Pour connaître les autres ajouts ainsi que l'ensemble des règles applicables, consultez : www.quebec.ca/piscinesresidentielles. Également il vous est possible de trouver un formulaire d'autoévaluation à la même adresse afin de savoir si votre installation est conforme aux critères du règlement sur les piscines résidentielle. Il est à noter que les dispositions règlement de zonage no U-2012-02 de la ville de Lac-Delage s'appliquent.

Rappelons qu'un permis municipal est requis pour installer ou remplacer une piscine ou pour construire, modifier ou remplacer une enceinte ainsi qu'une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine.

Bonne baignade en toute sécurité.



Pour encourager les jeunes à s'amuser dehors!



Les familles Delageoises peuvent emprunter les chambres à air pour une journée ou une fin de semaine en s'adressant à la Ville de Lac-Delage auprès de Mélissa au 418 848-2417.

Profitez-en et amusez-vous, c'est bon pour la santé !

Le temps de penser à son jardinet s'en vient!

Il est maintenant temps de commencer à planifier votre prochain jardin! N'attendez pas avant d'acheter vos semences! Si vous n'avez pas l'intention de garder votre jardinet, veuillez nous écrire avant le 1^{er} mars 2022 afin de pourvoir l'attribuer à une nouvelle famille. Vous recevrez bientôt la fiche de renouvellement pour votre jardinet et le renouvellement doit être fait avant le 1^{er} avril 2022, sinon vous pourriez perdre votre espace!



Vous souhaitez vous impliquer dans le comité cet été? Vous pouvez donner votre nom à Isabelle à l'adresse suivante : icoulombe@lacdelaqe.qc.ca.

Il reste quelques jardinets de libre, nous invitons les citoyens à nous faire part de leur intérêt à avoir un jardinet à l'intérieur du jardin communautaire.



C'EST LE RETOUR DU **Ski-Oh-Don**



Comme l'an dernier, la Ville vous lance le défi: ramassez 1\$ pour chaque tour de lac en ski, raquette ou à pied, et la ville versera l'équivalent pour venir en aide au Mouvement d'Entraide des Cantons-Unis de Stoneham. (jusqu'à concurrence de 75\$)

Comment? Inscription à la Ville au 418-848-2417

Quand? Dès maintenant jusqu'au 14 mars.

Tirage de prix de participation le 21 mars



OYÉ, OYÉ,...

DELAGEOIS ET DELAGEOISE

Avez-vous des idées d'activités pour nous rassembler, petits et grands, le samedi 9 juillet 2022?

Chers voisins et voisines !

Que diriez-vous de profiter des installations extérieures du Manoir du Lac Delage ainsi que de la scène et des équipements audios du FESTIVAL XTERRA QUÉBEC, le samedi 9 juillet 2022 de 12h00 à 21h00?

Ma conjointe et moi faisons partis du comité organisateur de ce FESTIVAL et nous souhaitons organiser une journée spécialement pour nous tous, question de se rassembler, de se côtoyer, de s'amuser !

Afin d'intéresser le plus grand nombre de Delageois, nous voulons savoir quelles activités vous intéresseraient?

Permettez-vous de rêver! Faites-nous part de vos idées les plus loufoques en transmettant un message courriel à : loisirs@lacdelaqe.qc.ca d'ici le 12 mars 2022.

Vous êtes intéressé à nous aider à organiser cette journée « **Place aux Delageois** », merci de le mentionner dans votre courriel!
Au plaisir de festoyer ensemble!

Jean-François Pelchat et Marie-Michèle Parent



Idées d'activités :

- Tournoi de pétanque, volley-ball
- Parade de vos animaux de compagnie
- Concours Jeunes Talents
- Concours de tartes
- Course de boîtes de savon
- etc



Qu'est-ce que le FESTIVAL XTERRA QUÉBEC ?

C'est un événement de cross triathlon qui attire chez nous des athlètes venus des quatre coins du Québec (et même de beaucoup plus loin). Une compétition de cross triathlon consiste à enchaîner une épreuve de natation en eau libre, une épreuve de vélo de montagne et une épreuve de course en sentier.

XTERRA QUÉBEC, la plus importante compétition québécoise de cross triathlon, se tient à Lac-Delage depuis 2014. L'événement a lieu cette année du 8 au 10 juillet et comporte différentes distances de triathlon et de duathlon à faire en solo, en équipe ou en famille, un swimrun de nuit, un trail run de nuit et un triathlon pour les jeunes (à partir de 6 ans).

Tous les détails sont au <https://www.xterraquebec.com>.

**À L'ÉCOUTE
ET TOUJOURS PRÉSENT
pour les citoyennes et citoyens
de Lac-Delage!**



Sylvain Lévesque

Député de Chauveau et
Whip adjoint du gouvernement

418-842-3330
sylvain.levesque.chau@assnat.qc.ca
Suivez-nous 



Forfait

Famille comblée!

Benoît
Détendu

Laurie
Heureuse

Annabelle
Captivée

Nathan
Calme



DUO

Internet illimité
et télévision

91,09 \$
/mois*



Plus de vitesse Internet sans frais
pendant 3 mois et un
crédit de 100 \$
sur votre première facture!

CCAP

418.849.7125

ccapcable.com | 

*Le forfait comprend : Internet Gamma, la consommation illimitée, le Wifi 360, l'application Parents+, la Base numérique et la location d'un terminal G10.

**La promo de bienvenue est réservée aux nouveaux clients de la CCAP uniquement.

Elle comprend la bonification du service Internet au niveau supérieur pour le même prix pendant 3 mois et un crédit de 100 \$ applicable sur la première facture (avec engagement de 18 mois et un abonnement à minimum 2 services). Ne peut être jumelé à une autre promotion. Certaines conditions s'appliquent. Le forfait et la promotion sont sujets à changement sans préavis. Taxes en sus.



• RECHERCHÉ •



• RÉCOMPENSE •

ACCÈS AUX ACTIVITÉS SANS FRAIS
15% DE RABAIS AU RESTAURANT
RABAIS SUR LES MASSAGES AU SPA
RÉGIME D'ÉPARGNE COLLECTIVE

STATIONNEMENT GRATUIT
REPAS OFFERTS EN BÉNÉFICE IMPOSABLE
RABAIS HÉBERGEMENT POUR AMIS ET FAMILLE
PAUSES PAYÉES...ET BIEN PLUS!

Envoie ton CV à : jnjoly@lacdelaage.com

Carrossier ProColor



Votre voiture est endommagée ?

Appellez: *Eric Blais*

418 561-0084

*Service d'estimation
à domicile.*

Nous faisons affaire avec tous les assureurs du Québec

Nous remplaçons aussi des vitre d'auto!

